

MODIFICATION DU JOUR DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Les déchets de la commune de TAILLY sont actuellement collectés le lundi matin, et ce depuis de nombreuses années.

Avec le temps, les tournées de ramassage se sont déséquilibrées, et la mise en place de l'extension des consignes de tri va encore accentuer ce déséquilibre.

Aussi, dans un souci de bonne gestion du service, de maîtrise des coûts et de limitation de l'impact carbone, il a été décidé de changer le jour de collecte de certaines communes du territoire communautaire.

C'est pourquoi, à partir du **1er janvier 2023**, les 2 bacs de collecte des habitants de TAILLY seront collectés **le mercredi matin**.

Conformément au règlement de collecte, le ramassage aura lieu avant 12h et les bacs devront être sortis la veille du jour de collecte, **soit le mardi soir**.

Cette nouvelle organisation permettra à la Communauté d'Agglomération d'optimiser ses moyens dédiés à la collecte des déchets et contribuera à assurer la maîtrise des dépenses et ainsi de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service Déchets de la Communauté d'Agglomération au 03 80 24 56 80.